

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER DU LUNDI 25 MAI 2020- 19 h 00</p>

Le vingt-cinq mai deux mille vingt, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 18 mai 2020, s'est réuni, à huit clos, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 14

Étaient présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme BONGARD Gwenaëlle, M. SOTON Emmanuel, Mme DAUSSY Florence, Mme CLUZE Annie, M. Richard TRAVERSIER, Mme ACHARD Estelle, M. NALLET Jean-Philippe, Mme CUZET Sabine, M. RIBEIRO Dominique, Mme HOURS Estelle.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Estelle HOURS

SEANCE n° 04.2020- DELIBERATION N° 01 – Election du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, un secrétaire de séance doit être désigné. Il est proposé de désigner Mme Estelle HOURS pour assurer ces fonctions.

M. le Président, M. BALLOUHEY François, Doyen d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après l'appel des conseillers présents et un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1 blanc
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Raymond PAYEN : 13 voix, treize voix

M. Raymond PAYEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Vote : Pour 14, Abstention 0 voix, Blanc 1 voix.

Remerciements et discours de M. PAYEN. Une minute de silence fut observée suite au décès de M. Patrick JAY.

SEANCE n° 04.2020 - DELIBERATION N° 02 – Détermination du nombre d'adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2 ;

Vu la délibération n° 04.2020.01 du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à y siéger ;

Considérant que le nombre de postes d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer à quatre (4) le nombre d'adjoints de la commune de Saint-Lattier.

Vote : Pour 14, Contre : 0, Abstention 0 voix.

SEANCE n° 04-2020 - DELIBERATION N° 03 – Election des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-7-2.

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives,

Vu la délibération n° 04.2020.02 du 25 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 4,

Vu la liste déposée ce jour par Monsieur Raymond Payen,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 7

Est élue la liste présentée par M Raymond Payen.

Les adjoints au Maire élus sont :

- M. François BALLOUHEY, 1er adjoint au Maire
- Mme Christelle LANDEFORT, 2ème adjoint au Maire
- M. Emmanuel SOTON, 3ème adjoint au Maire
- Mme Estelle ACHARD, 4ème adjoint au Maire

Remarque de M. Jean-Philippe NALLET qui déplore que le poste « Ecole » soit placé en 4^{ème} position.

Vote : Pour 14, Contre : 0, Abstention 0 voix.

Remerciements et discours de M. BALLOUHEY, Mme LANDEFORT, M ? SOTON et Mme ACHARD.

Lecture et distribution de la chartre de l' élu.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au **mardi 2 juin 2020**
à 18 heures 30

La séance est close à 19h50